

MAIRIE
de
BANNE

Banne le 1^{er} septembre 2026

AVIS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Banne :

Le mardi 08 septembre 2026 à 18h30.

En session ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2026.
- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes : prise de compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».
- Reconduction de l'adhésion à la charte du Parc National des Cévennes.
- Emprunt pour l'achat du terrain au quartier de l'église.
- Demande d'un particulier pour acquérir une parcelle à Petit Brahic.
- Demande d'un particulier pour acquérir une partie d'un chemin communal à Petit Brahic.
- Demande d'un particulier pour acquérir une partie d'un chemin communal à Montgros.
- Proposition d'un particulier de vendre une partie d'une parcelle au Mazel.
- Demande de subvention au Département de l'Ardèche pour la création d'un atelier technique.
- Avis sur un projet d'arrêté préfectoral portant sur la création d'une zone de protection de biotopes et d'habitats naturels dite des « Forêt de Pin de Salzmann des Cévennes ardéchoises » sur les communes de Banne, Malbosc, Saint-Paul-le-Jeune et Les Vans (Brahic).
- Participation volontaire au réseau de lutte préventive contre la grêle.
- Participation au fonds de soutien direct aux communes sinistrées suite aux incendies.
- Questions diverses.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Maire,

Éliane CHALVET

